



garde de notre fils, l'attestation de la maman me donnant tout dr

Par **jo44**, le **28/11/2010 à 12:38**

Bonjour, voilà je suis séparé depuis 2 ans, mon ex a cette époque obtenu la garde de notre fils, le jugement stipule : un weekend tout les 15 jours et moitié des vacances. Mais depuis le 15 octobre dernier celle-ci a décidé de partir vivre avec un nouveau copain à 800 km. De ce fait elle m'a écrit une attestation sur l'honneur me donnant tout droit sur notre fils, ainsi que la résidence principale était désormais chez moi. Notre fils est âgé de 4 ans, de ce fait j'ai déjà effectué des démarches auprès de la CAF de Loire Atlantique, qui m'ont de suite changé mais droit, mais vu que la maman a moins de 25 ans, donc n'a plus de droit RSA, elle veut revenir sur sa position et partir avec notre enfant, j'ai même recueilli des attestations démontrant que notre petit était plus équilibré auparavant, que puis-je faire ?

ma question est de savoir comment faire pour valoir celle-ci ? et a-t-elle le droit de revenir sur sa position ? Merci d'avance

Par **Laure11**, le **28/11/2010 à 13:24**

Bonjour,

A priori, vous n'avez saisi le JAF pour le changement de résidence de l'enfant, donc officiellement, c'est la maman qui en a toujours la garde.

Je vous conseille de saisir très rapidement en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance pour expliquer la situation et demander la garde de votre fils.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage.

Par **Domil**, le **28/11/2010** à **18:28**

Gardez l'écrit de la mère.

L'enfant a désormais sa résidence habituelle chez vous. Saisissez en urgence le JAF

Par **jo44**, le **01/12/2010** à **16:39**

Merci à tout ceux qui répondent,vraiment,sinon pour le jaf c est fais,désormais j attend